



FUSION : LE JOUR D'APRES

Le 01/12/2009,

La DDFIP du Pas de Calais est désormais en place depuis la fin octobre même si quelques signatures sont encore en attente. A ce titre, vous avez été conviés ce jour en tant que cadres A et A+ de la nouvelle direction unifiée à une convention dont le contenu reste pour le moins obscur.

Après les groupes de travail DOS (Dossier d'Orientation Stratégique) qui n'ont pas rencontré un succès triomphal et la lettre du DGFIP M. Parini du 16/11/2009, cette convention ressemble pour l'Union SNUI/SUD Trésor à une opération de communication de plus.

Jusqu'à présent, ce volontarisme affiché de consulter les agents n'a abouti à aucune proposition concrète mais a servi seulement à l'administration à se donner bonne conscience et à s'auto-congratuler de la réussite de la fusion.

Ceci est en très net décalage avec la réalité du terrain et le ressenti des agents, tous grades confondus.

Ainsi lorsque M. Parini félicite les agents pour les efforts en souhaitant que chacun puisse profiter de nouvelles opportunités professionnelles au sein de la DGFIP, il annonce 15 jours plus tard lors du CTPC **la suppression de plus de 2400 postes en 2010.**

Ces suppressions s'ajouteront au plus de 16000 postes supprimés depuis 2002 et celles de plus de 1000 trésoreries !

On imagine bien les effets sur les opportunités de carrière promises !

L'Union SNUI/SUD Trésor continuera à dénoncer les suppressions massives de postes et de sites qui sont réalisés au détriment des conditions de travail et du service public !

Nous ne partageons pas non plus l'analyse idyllique de M. Parini sur l'état d'avancement de la fusion.

En effet, de nombreux points restent en suspens et les inquiétudes des agents se font vivement ressentir, notamment :

* Quelle sera la place du cadre A dans les SIP ?

Question essentielle pour la bonne marche des services pour l'instant en attente !

* La création des PRS (Pôles de Recouvrement Spécialisés) à marche forcée sans les moyens adaptés.

* L'absence de reconnaissance de la technicité des agents de la DGFIP. **Toujours plus de compétences, de polyvalence, sans revalorisation indemnitaire !**

- Les règles de gestion unifiées dont on nous annonce déjà la mise en place pour 2012 (c'est à dire demain).

Sur ce sujet, capital aux yeux des agents, on ne peut qu'acquiescer à la volonté de M. Parini sur le besoin de se reposer sur des critères objectifs notamment la règle de l'ancienneté. Seulement, lorsque l'on parle de règle de l'ancienneté, encore faut-il être d'accord sur sa nature. Pour les mutations, c'est la règle de l'ancienneté de la demande qui est retenue pour les agents de l'ex-DGCP, mais c'est celle de l'ancienneté administrative qui prévaut pour les agents de l'ex-DGI. On est donc encore loin d'une solution qui conviendra à tous !

Bref, on espère que pour 2012, ce n'est pas un scénario catastrophe digne d'une superproduction hollywoodienne qui sera proposé aux agents !

L'Union SNUI/SUD Trésor revendique au nom de tous les agents de la DGFIP :

POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS

- Mise en place de statuts particuliers : ceux-ci devront définir des cadres généraux d'attributions (A, B, C) au regard des différents recrutements, des qualifications, des responsabilités, des rémunérations et de la nécessité d'un travail valorisant pour chacun. Ces statuts particuliers sont nécessaires pour garantir le service public et protéger les droits des agents. La grande variété et l'extrême technicité des missions exercées. Celles-ci s'entendent en termes de formation ou d'expériences professionnelles : elles ne peuvent être opposées à un agent dans son déroulement de carrière ou sa mutation géographique ou professionnelle ;

- Amélioration des déroulements ;
- Revalorisation de l'IMT (2^{ème} tranche de 350 €) et du régime ACF (6 points pour tous soit 240 €) ;
- Décision pérenne de la non-modulation des régimes indemnitaires ;
- Extension des droits et garanties des agents au travers de règles de gestion faisant appel à des critères objectifs et vérifiables ;
- Elaboration des mouvements de mutations et des premières affectations le plus finement possible sur des postes précisément sollicités et selon des critères objectifs tant au niveau des CAP nationales que des CAP locales ;
- Respect du rôle des organismes paritaires au niveau national comme au niveau local.

POUR LES AGENTS DE CATEGORIE A

- Mise en place d'un statut particulier de la catégorie A regroupant tous les grades (inspecteurs, grades d'encadrement et d'expertise et de commandement) ;
- Linéarité des carrières dans les grades d'encadrement (exemple sur les grades actuels : fusion IP 1 et IP 2, fusion IDEP 1, 2 et 3, fusion RP et TP, etc...) ;
- Elargissement au bénéfice de l'ensemble des inspecteurs de l'espace indiciaire « IVS » permettant un gain indiciaire en début de carrière (surindication des échelons 3 à 7) ;
- Linéarité entre le grade d'inspecteur et le grade supérieur « fin de carrière » (actuels grades d'IDEP ou de TP selon la filière) et amélioration du dispositif de fin de carrière (reconnaissance de l'expérience, de la technicité) ;
- Mise en œuvre immédiate d'un correctif de classement dans le grade d'inspecteur pour les agents B promus avant 2007.

TOUS ENSEMBLE, RESTONS VIGILANTS !

L'UNION SNUI/SUD TRESOR CONTINUERA DE PORTER, EN TOTALE INDEPENDANCE, LES REVENDICATIONS DE TOUS LES AGENTS DE LA DGFIP.